

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCESSIBILITÉ

OBJECTIF

La présente politique a pour objectif, conformément au Code de conduite, d'établir l'engagement d'ACCIONA, S.A. et de son groupe de sociétés (ci-après, « ACCIONA » ou « l'Organisation ») avec l'égalité des chances et l'accessibilité en tant que principes directeurs de notre culture organisationnelle.

ACCIONA promeut activement un environnement de travail où toutes les personnes, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou sociales, disposent des mêmes possibilités d'épanouissement et se sentent pleinement intégrées dans un projet commun.

Nous nous fondons sur la conviction que l'intégration de différents points de vue renforce la capacité d'innovation, enrichit l'Organisation et contribue au progrès de la société. Nous reconnaissons que les personnes sont le principal actif de l'Organisation. Ainsi, investir dans leur épanouissement, leur bien-être et la reconnaissance constitue une priorité clé pour attirer, fidéliser et renforcer le talent tout en générant de la valeur partagée.

Au moyen de la mise en place de pratiques alignées sur cette politique, de la promotion d'un leadership engagé et d'environnements accessibles et respectueux, nous visons à consolider un lieu de travail transformateur qui mette pleinement à profit le potentiel de chaque personne et de réponse aux environnements où nous opérons.

PORTÉE

Cette politique est accessible au public et s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles ACCIONA détient une participation majoritaire, exerce le contrôle ou a une responsabilité de gestion, quelle que soit leur situation géographique, ainsi qu'aux administrateurs et aux professionnels de l'Organisation, quelle que soit leur fonction.

Les politiques d'entreprise d'ACCIONA sont destinées à être appliquées de manière transversale dans toutes les entités du groupe. Toutefois, elles ne s'appliquent pas aux entités, juridictions et/ou situations dans lesquelles les politiques ou l'une de leurs dispositions sont incompatibles avec le cadre réglementaire local applicable.

Dans les entreprises dans lesquelles ACCIONA a une participation et dont elle n'est pas responsable de la gestion, les représentants de l'Organisation au sein des organes de direction et de gestion seront chargés de promouvoir l'adoption de cette Politique.

ACCIONA s'efforce de faire en sorte que les principes contenus dans cette politique servent de référence à ses fournisseurs, prestataires, collaborateurs, clients, communautés concernées et autres parties prenantes.

La Politique fait partie du « Livre blanc des politiques » d'ACCIONA, disponible sur le site web de l'entreprise et l'intranet de l'Organisation. Il est accessible dans les principales langues¹² des pays dans lesquels ACCIONA exerce ses activités, en vue de faciliter sa consultation par les principales parties prenantes.

¹² Espagnol, anglais, portugais, polonais, français et italien.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCESSIBILITÉ

PRINCIPES

Cette politique repose sur les principes suivants :

- **Non-discrimination** – ACCIONA promeut et reconnaît la contribution des connaissances, de l'expérience et des compétences des personnes qui font partie de l'Organisation, indépendamment de leurs circonstances personnelles ou sociales, afin qu'elles soient respectées et mises en valeur, pour leur permettre de développer tout leur potentiel. Pour cela, elle s'engage à garantir un environnement basé sur le respect et un traitement digne, ainsi qu'une tolérance zéro quant au harcèlement sous toutes ses formes ou à toute autre pratique discriminatoire. Un quelconque type de discrimination est inacceptable, que ce soit pour des raisons d'âge, de race, d'appartenance ethnique, de couleur, d'ascendance nationale, de sexe, de genre, d'identité sexuelle, d'orientation sexuelle, de situation matrimoniale, de responsabilités familiales, de handicap, de conditions médicales sensibles, d'origine sociale, de religion, d'opinion politique, de formation, d'antécédents, de caractéristiques génétiques, de condition socio-économique, d'options d'emploi, ou de toute autre condition.
- **Égalité des chances** – ACCIONA promeut l'égalité de traitement et des chances en tant que principe essentiel afin de garantir que toutes les personnes, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou sociales, aient accès aux mêmes opportunités de participation, d'épanouissement et de reconnaissance dans l'environnement de travail. À cet égard, ACCIONA s'engage à ce que les processus liés à la sélection, aux performances, à la rémunération et aux avantages, à la formation, la promotion, la mobilité interne et autres pratiques de développement professionnel, reposent sur des critères objectifs liés au mérite, à la reconnaissance des compétences personnelles et à l'adéquation à la réalisation des objectifs, loin des pratiques discriminatoires, et garantissant l'égalité des chances et des conditions. De même, ACCIONA promeut l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale, conformément à la réglementation en vigueur et à ses engagements en matière d'égalité.
- **Accessibilité universelle** – ACCIONA considère que l'accessibilité est un droit et une valeur fondamentale permettant de garantir que chaque personne puisse développer son potentiel professionnel dans des conditions d'égalité des chances, d'autonomie et de bien-être. L'Organisation aborde de manière intégrale toutes les dimensions de l'accessibilité, physique, sensorielle et cognitive, afin de garantir que tous ses environnements de travail, ses infrastructures, services et outils numériques soient utilisables et compréhensibles par toutes les personnes, en appliquant dès le départ les principes de conception universelle, les normes internationales et la législation locale en matière d'accessibilité. Elle promeut également l'autonomie personnelle en renforçant la mission de construire des environnements plus justes, accessibles, sûrs et totalement fonctionnels pour toutes les personnes.
- **Culture d'appartenance** – ACCIONA favorise une culture organisationnelle basée sur le respect et la collaboration, où chaque personne puisse développer pleinement son potentiel, sentir qu'elle fait activement partie du projet commun et y contribuer grâce à son point de vue, son expérience et ses performances.
- **Leadership et engagement** – ACCIONA encourage des styles de leadership engagés avec ces principes en tant que moteur d'innovation, de cohésion et de création de valeur. Dans ce but, ACCIONA promeut à travers le leadership des environnements où chaque personne sente qu'elle est écoutée, prise en compte et où elle puisse apporter de manière significative sa contribution à la réalisation des objectifs communs.

MISE EN ŒUVRE DANS L'ORGANISATION

ACCIONA intègre les principes définis dans la présente politique dans sa culture organisationnelle, en promouvant la sensibilisation et la formation continue de ses professionnels et en favorisant des environnements basés sur le respect, accessibles et collaboratifs où le talent puisse se développer sans obstacles.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCESSIBILITÉ

La communication joue un rôle fondamental dans le cadre de cet engagement. ACCIONA veille ainsi à ce que ses messages, internes ou externes, utilisent un langage respectueux et non discriminatoire reflétant la pluralité de ses effectifs et des communautés où elle développe ses activités.

L'Organisation a également mis en place des canaux spécifiques de communication et de réclamation, destinés à ses parties prenantes, en s'engageant à fournir des informations précises sur les principes de cette politique et, en outre, à examiner et améliorer ses processus internes.

Aux fins de la mise en œuvre effective de cette politique, ACCIONA dispose des outils, des ressources et de la structure organisationnelle nécessaires pour établir des mécanismes de responsabilité, mettre en place, examiner et superviser son respect.

RÉPONSE À LA NON-CONFORMITÉ

Tout manquement à cette politique peut être communiqué à travers le Canal éthique d'ACCIONA. Les communications reçues concernant d'éventuelles infractions seront dûment analysées et, si elles sont confirmées, les mesures correctives et disciplinaires correspondantes seront prises, sans préjudice des responsabilités légales pouvant découler du système juridique du pays dans lequel l'infraction a été commise.

